

Le Programme Bâtiments



Le Programme Bâtiments mis en place par la Confédération et les cantons est un pilier essentiel de la politique climatique et énergétique de la Suisse. Il encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables et des rejets de chaleur dans le domaine du bâtiment. Ce programme est financé par la taxe sur le CO2 et par les budgets cantonaux.

Permis de construire PAC : informations essentielles

Il faut faire une demande de permis de construire sur la plateforme CAMAC, qui gère les autorisations de construire. Afin de faire une demande, il faut tout d'abord créer un espace personnel sur la plateforme, ce qui prend de 7 à 10 jours.

Pour débiter rapidement, nous disposons d'un accès permettant de saisir le premier dossier si besoin dans l'attente de la réception de vos accès personnels. Le permis prévoit une publication officielle de 30 jours ou le recueil des signatures des voisins (parcelles attenantes à celle concernant le projet) en plus de délai de traitement habituel.

A noter :

Il faut envoyer le dossier en 4 ou 7 exemplaires papiers, selon les communes et envoyés par voie postale ainsi qu'une version digitalisée pour CAMAC.

Plus d'information sur le site officiel : <https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/permis-de-construire/consulter-les-avis-de-mise-a-lenquete/>